

Public / Privé : Les deux écoles de Remiremont.

Numéro d'inventaire : 1979.30726

Type de document : article

Éditeur : L'U.S.

Date de création : 1968

Description : Article découpé dans une revue.

Mesures : hauteur : 265 mm ; largeur : 197 mm

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Écoles primaires

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Remiremont

Nom du département : Vosges

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

ill.

Lieux : Vosges, Remiremont

DANS LES CATEGORIES

Pour une agrégation rénovée



Suzanne Cheinet
secrétaire de catégorie
Françoise Regnault

Non, M. Pompidou, la valeur de l'agrégation n'est pas inversement proportionnelle au nombre d'agrégés

La réforme de la formation des maîtres que prépare actuellement le gouvernement fait peser sur l'agrégation, comme sur la formation de tous les enseignants, de graves menaces.

Invité d'honneur au banquet organisé par la Société des agrégés pour son 50^e anniversaire, M. Pompidou, tout en restant fort discret sur les projets gouvernementaux (« pas de doctrinaire gouvernementale », a-t-il dit, toutes ces questions sont « en suspens »), n'a pas caché que la place réservée aux agrégés serait étroite.

Selon lui, l'agrégation doit meuler à autre chose qu'à l'enseignement du second degré. La place de l'agrégé, limitée aux classes terminales dans le second degré, serait plutôt dans les classes préparatoires et le 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.

Le véritable rôle de l'agrégation ? « Garder un certain niveau de culture à notre enseignement en dépit de l'afflux des étudiants. » Ce qui justifie le maintien d'un concours « difficile » et le refus d'augmenter le nombre des places mises en concours. Les propos démagogiques du Premier ministre à l'égard des agrégés ne masquent pas l'intention de réduire leur place dans l'enseignement et finalement la volonté d'abaisser le niveau de formation des maîtres du second degré.

Ces projets contredisent les aspirations des agrégés qui veulent préserver leur double vocation d'enseignants du secondaire et

du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur (ou des classes préparatoires). Ces projets s'opposent aussi aux évolutions qui se dessinent, notamment au sein de la Société des agrégés, concernant la conception de l'agrégation. Ils ne tiennent aucun compte des idées que nous avons ici même plusieurs fois exposées :

Nécessité :

- de repenser le concours dans le sens d'une expansion et d'une rénovation de l'agrégation ;
- de créer des agrégations nouvelles en fonction des besoins de notre époque ;
- de prévoir pour le futur agrégé une formation pédagogique et une initiation à la recherche en rapport avec sa double vocation.

Il semble bien que le pouvoir, pour mieux imposer ses conceptions rétrogrades, s'efforce de s'emparer de la direction de la Société des agrégés. La présence à ce banquet de plusieurs ministres, et non des moindres, illustre l'intérêt que l'on porte en haut lieu à cette opération.

Le S.N.E.S. et le S.N.E. Sup. sont concernés par la réforme nécessaire de l'agrégation

Nous ne devons pas attendre que le gouvernement fasse sa propre réforme. Il appartient au S.N.E.S. de définir ce que doit être la formation des maîtres agrégés et d'élaborer un projet de réforme en accord avec le S.N.E. Sup. Cette étude devrait être

menée en commun par nos deux syndicats pour plusieurs raisons :

— Parce que c'est à l'enseignement supérieur qu'incombe la préparation à l'agrégation et la responsabilité de former les futurs maîtres agrégés.

— Parce que nous voulons que l'agrégé puisse éventuellement poursuivre sa carrière vers l'enseignement supérieur ; sa formation doit être telle qu'il puisse y trouver sa place.

— Parce que, en même temps, nous voulons que l'accès au concours de l'agrégation continue à être ouvert à tous les maîtres de l'enseignement long du second degré, ce à quoi fait obstacle, avec la réforme, la divergence des études courtes de licence qui mènent au CAPES et des études longues de maîtrise qui conditionnent l'accès à l'agrégation.

Par ailleurs nos camarades du S.N.E. Sup. ont élaboré un projet de création d'Instituts pour la formation de chercheurs et d'enseignants de l'enseignement supérieur (IPRES) qui a donné lieu à une motion de congrès du S.N.E.S. La réforme de l'agrégation ne peut pas être pensée indépendamment de ce projet auquel elle est liée au moins sur deux points :

1^o. — L'accès des agrégés aux IPRES, dont nous avons déjà débattu avec le S.N.E. Sup. lors de son dernier congrès (voir l'article de Suzanne Cheinet dans l'*« U.S. »* du 23 mai 1967), et récemment lors d'une réunion de catégorie à laquelle était invité notre camarade Odent, secrétaire du S.N.E. Sup. Le projet du S.N.E. Sup. prévoit désormais que les agrégés pourront entrer directement en 2^e année d'IPRES.

Peut-être pourrions-nous obtenir de nos camarades de l'enseignement supérieur que leur projet

envise une entrée en 3^e année pour les agrégés ayant déjà avancé une thèse de 3^e cycle ?

2^o. — L'entrée dans l'enseignement secondaire, avec des indices d'agrégés, des étudiants qui à l'issue des IPRES n'ont pas confirmé leur vocation pour l'enseignement supérieur et la recherche. Sur ce point, il semble qu'un accord pourrait être trouvé entre nos deux syndicats s'il était prévu, pour ces étudiants dont l'orientation serait prévisible dès la seconde année, la possibilité de préparer l'agrégation en 3^e année.

De toute façon il paraît souhaitable que l'enseignement supérieur, qui aura la double charge de la préparation à une agrégation rénovée et de l'enseignement dans les IPRES, prévoie des passerelles entre ces deux types de formation, organise des imbrications permettant de réaliser une véritable orientation des maîtres.

Quelle doit être la formation des maîtres agrégés ?

Précisons bien les choses : il ne s'agit pas d'opérer le sauvetage d'un concours, mais de former un professeur de bonne qualification, à vocations multiples.

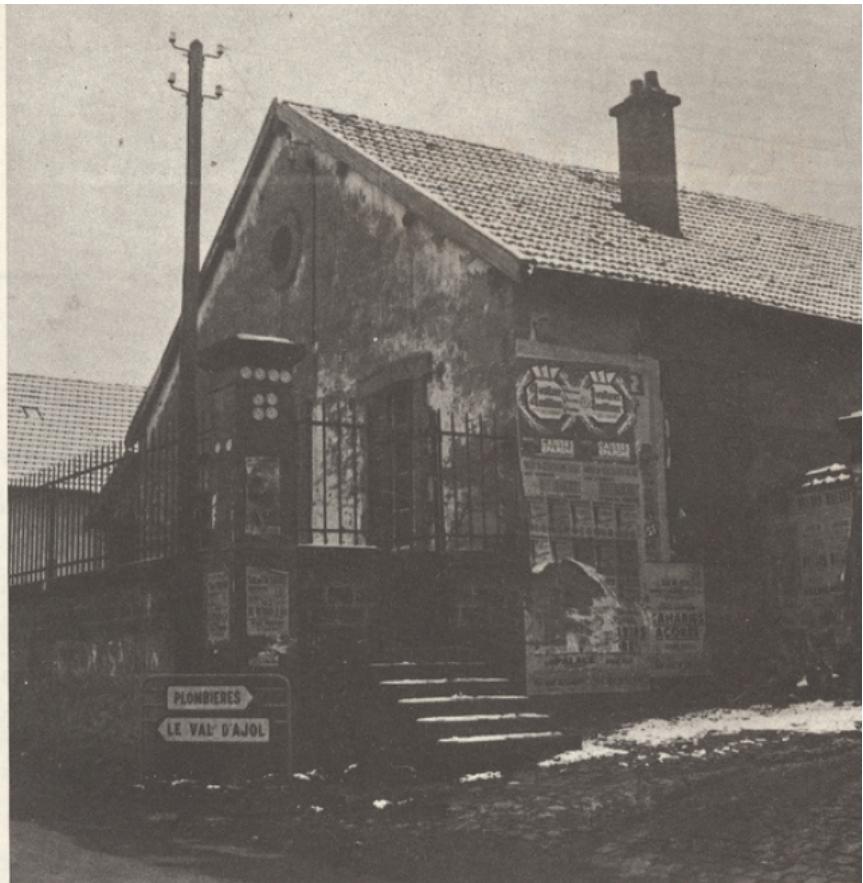
Une véritable formation, adaptée aux besoins de notre époque, ouverte aux progrès des sciences et des techniques et débouchant sur une recherche permanente, doit comporter :

1. — une préparation au concours théorique, conciliant autant que possible une connaissance sérieuse de la discipline choisie et une connaissance approfondie d'une partie au moins de cette discipline.

VOSGES

X

X



Ces deux écoles
sont dans la même rue
de Remiremont,
à moins de 100 mètres
l'une de l'autre.

En haut : l'école publique,
depuis vingt ans
dans une caserne désaffectée.

En bas : l'école privée
avec salles de jeux et de cinéma.

